



*Municipalité de
Saint-Jacques*

À une séance spéciale du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **15 juillet 2024 à 17 h**,
à laquelle sont présents :

Madame Josyane Forest, mairesse

Monsieur Jean-François Leblanc, conseiller

Monsieur Michel Lachapelle, conseiller

Monsieur Claude Mercier, conseiller

Monsieur François Leblanc, conseiller

Monsieur Simon Chapleau, conseiller

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Absence :

Monsieur Denis Forest, conseiller

Madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire
d'assemblée.

Madame Manon Aubin, greffière-trésorière adjointe.

Avis spécial de convocation et certificat

La secrétaire fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant que l'avis a
été remis par courrier électronique, à chacun des membres du conseil.

Résolution numéro 376-2024

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et
conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté.

ADMINISTRATION

Résolution numéro 377-2024

Modification de la politique des postes cadres de la Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a adopté une politique des
postes cadres (résolution numéro 328-2022) ;

ATTENDU QU' il y a lieu d'y apporter des modifications ;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines recommande au conseil
d'adopter la politique des postes cadres telle que modifiée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des
conseillers et conseillères présents d'adopter la politique des postes cadres de la Municipa-
lité de Saint-Jacques, et ce, telle que modifiée.

Résolution numéro 378-2024

Modification du contrat de la directrice générale et greffière-trésorière

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier le contrat de travail de la directrice
générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-
Jacques ;



*Municipalité de
Saint-Jacques*

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines recommande au conseil d'adopter les modifications proposées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adopter le contrat de travail de la directrice générale et greffière-trésorière tel que modifié.

Résolution numéro 379-2024

Facture de *Le Local Traiteur* pour l'événement organisé dans le cadre du départ à la retraite de la préposée aux prêts

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire souligner le départ à la retraite de la préposée aux prêts par un événement de type 5 à 7 ;

ATTENDU QUE la Politique de reconnaissance des employés de la Municipalité de Saint-Jacques permet l'organisation de ce type d'événement lors d'un départ à la retraite ;

ATTENDU QU' un mandat a été octroyé à l'entreprise *Le Local Traiteur* ;

ATTENDU QU' une facture (numéro 4379) d'une somme de 2 365 \$ (plus taxes applicables) est reçue de *Le Local Traiteur* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (numéro 4379) d'une somme de 2 365 \$ (plus taxes applicables) de *Le Local Traiteur* ;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

TRAVAUX PUBLICS

Résolution numéro 380-2024

Adjudication du contrat pour les travaux de réfection des ouvertures (fenêtres et portes) et des escaliers extérieurs (boiseries) au Centre culturel du Vieux-Collège

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a procédé à un appel d'offres public par le biais du service électronique d'appel d'offres (SEAO) pour les travaux de réfection des ouvertures (fenêtres et portes) et des escaliers extérieurs (boiseries) au Centre culturel du Vieux-Collège ;

ATTENDU le règlement sur la gestion contractuelle en vigueur (règlement numéro 016-2023) ;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le mercredi 3 juillet 2024 à 11 h à la mairie de Saint-Jacques ;



*Municipalité de
Saint-Jacques*

ATTENDU QUE

les soumissions reçues sont les suivantes, à savoir ;

SOUSSIONNAIRES	PRIX*	CONFORMITÉ
Bernard Malo inc.	713 210,00 \$	Non conforme
Construction Savco inc.	743 415,00 \$	Non conforme
Les entreprises Philippe Denis inc.	783 970,00 \$	Non conforme
Construction Julien Dalpé inc.	1 037 075,00 \$	Conforme
XO Construction inc.	1 145 000,00 \$	Conforme
Pinard & Rousseau construction inc.	1 183 375,00 \$	Conforme
7774290 Canada inc. (Dominion R.)	1 799 977,60 \$	Conforme

*(plus taxes applicables)

ATTENDU QU'

il y a lieu d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Construction Julien Dalpé inc. pour une somme de 1 037 075 \$ (plus taxes applicables), conformément au coût indiqué dans sa soumission datée du 3 juillet 2024, pour les travaux de réfection des ouvertures (fenêtres et portes) et des escaliers extérieurs (boiseries) au Centre culturel du Vieux-Collège.

Résolution numéro 381-2024

Demande d'autorisation du ministère des Transports pour l'utilisation de certaines routes de la Municipalité lors de travaux de réfection sur les routes 158 et 341

ATTENDU QUE

le ministère des Transports souhaite utiliser des chemins de détours dans le cadre de travaux de réfection sur les routes 158 et 341 prévus à compter du 5 août 2024, et ce, pour une période pouvant s'échelonner sur 11 semaines ;

ATTENDU QUE

ces chemins de détours sont situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Jacques, soit le rang des Continuations et le chemin Gaudet; le rang des Continuations et la rue Sainte-Anne, ainsi que la Montée Allard et le chemin de la Carrière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser le ministère des Transports à utiliser certaines routes de la Municipalité de Saint-Jacques à titre de détours dans le cadre de travaux de réfection sur les routes 158 et 341.



*Municipalité de
Saint-Jacques*

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 382-2024

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 17 h 05.

[Signé]

Josée Favreau, OMA, g.m.a.
Directrice générale et greffière-trésorière

[Signé]

Josyane Forest,
Mairesse

Les résolutions numéro 376-2024 à 382-2024 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.